



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **CINQUIÈME** jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, André-Jean Bédard, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 5 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2016-12-8007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2016-12-8008

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et des séances extraordinaires du 15 novembre 2016 et du 28 novembre 2016 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<p><u>3.02</u></p>	<p><u>Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)</u></p> <p>Note :</p> <p>Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.</p>							
<p><u>4.0</u></p>	<p><u>RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)</u></p>							
<p><u>4.01</u></p>	<p><u>Rapport des délégations de pouvoir (4.01)</u></p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de novembre 2016 conformément à l'article 555.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'Annexe A. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :</p> <table data-bbox="357 1048 1055 1196"> <tr> <td>Christopher Goodsell :</td> <td>1 259.86 \$</td> </tr> <tr> <td>Michael Houle :</td> <td>82 115.18 \$</td> </tr> <tr> <td>Jessica Tanguay</td> <td>63.79 \$</td> </tr> </table>	Christopher Goodsell :	1 259.86 \$	Michael Houle :	82 115.18 \$	Jessica Tanguay	63.79 \$	
Christopher Goodsell :	1 259.86 \$							
Michael Houle :	82 115.18 \$							
Jessica Tanguay	63.79 \$							
<p><u>4.02</u></p>	<p><u>Rapport des revenus et des dépenses (4.02)</u></p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre de l'an 2016, lequel est joint à la présente sous l'Annexe B.</p>							
<p><u>4.03</u> <u>2016-12-8009</u></p>	<p><u>Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (4.03)</u></p> <p>Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, à savoir Monsieur Philippe Dutil, Monsieur Paul Stuart, Monsieur Nicholas Ouellet, Monsieur Wayne Stratton, Madame Frances Bonenfant, Monsieur André-Jean Bédard et Monsieur Guy Ouellet sont déposés conformément à l'article 358 de la <i>Loi sur les élections et les référendums</i> dans les municipalités et jointes en Annexe C.</p>							
<p><u>4.04</u> <u>2016-12-8010</u></p>	<p><u>Dépôt de l'extrait du registre des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (4.04)</u></p> <p>Conformément à l'article 6 de la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i>, la directrice générale et greffière par intérim confirme qu'aucune entrée n'a été faite dans le registre des déclarations des membres du conseil à l'effet qu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou un avantage.</p>							
<p><u>5.0</u></p>	<p><u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)</u></p> <p>Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.</p> <table data-bbox="357 2136 1266 2274"> <thead> <tr> <th>NOM</th> <th>SUJET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Josianne Sançon, Marlène Lemire et Suzanne Boucher</td> <td>Don au Cercle des fermières</td> </tr> </tbody> </table>	NOM	SUJET	Josianne Sançon, Marlène Lemire et Suzanne Boucher	Don au Cercle des fermières			
NOM	SUJET							
Josianne Sançon, Marlène Lemire et Suzanne Boucher	Don au Cercle des fermières							



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2016-12-8011

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en novembre 2016 : 268 909.31 \$
Comptes à payer en décembre 2016 : 264 339.51 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2015 et précédentes, mise à jour en date du 30 novembre 2016, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03

2016-12-8012

Adhésion de la directrice générale et greffière par intérim à l'Association des directeurs municipaux du Québec (6.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adhésion de la directrice générale et greffière par intérim à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-dessous « ADMQ »), laquelle regroupe près de 1 100 membres et donne accès à différents services et tarifs avantageux pour la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense de 445 \$, taxes en sus, pour le paiement de la cotisation annuelle de la directrice générale et greffière par intérim en tant que membre de l'ADMQ et l'option assurance protection au montant de 348 \$, taxes incluses. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration 2017.

ADOPTÉE

6.04

2016-12-8013

Participation monétaire dans le cadre du concours des bébés 2016 du Stanstead Journal (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* organise un concours visant à offrir des prix aux bébés gagnants et a fait une demande à la Ville afin que celle-ci y participe en offrant un don en argent de 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE le journal offre aux donateurs une publicité de la même valeur que le prix offert qui apparaîtra dans leur édition du 11 janvier 2017;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

6.05
2016-12-8014

QUE le conseil accepte de verser un don en argent d'une valeur de **100 \$** dans le cadre du concours des bébés gagnants 2017, organisé par le *Stanstead Journal*. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration 2017.

ADOPTÉE

Renouvellement du contrat de service avec Infotech inc. pour la suite de logiciels SYGEM (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de la Ville pour l'année 2016 avec Infotech inc. pour la suite de logiciels SYGEM prévoit sa reconduction automatique, sauf avis contraire écrit signifié au moins deux mois avant sa date d'échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech inc. a déposé une offre de services pour l'année 2017 en date du 25 novembre 2016, au montant de 8 045 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la dépense de **8 045 \$**, taxes en sus, et renouvelle le contrat de service de la Ville avec l'entreprise Infotech inc. pour la suite de logiciels SYGEM pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration 2017.

ADOPTÉE

6.06
2016-12-8015

Renouvellement de la police d'assurance des municipalités avec la MMQ (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le renouvellement de la police d'assurance couvrant tous les biens et risques avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette couverture d'assurance est nécessaire et qu'elle est offerte au coût de 57 945 \$, taxes incluses, pour l'année 2017;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le paiement de la prime annuelle, soit la somme de **57 945 \$**, taxes incluses. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration 2017.

ADOPTÉE

6.07
2016-12-8016

Acceptation de la cession d'une partie de la rue Stevens étant le lot 5 076 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead (6.07)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entrepris, par la résolution n° 2016-11-7925, de régulariser ses titres de propriété sur la rue Stevens en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 076 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, lequel appartient actuellement à Monsieur Marc Parent, ne peut pas faire l'objet de cette procédure;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE Marc Parent accepte de céder à titre gratuit le lot 5 076 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, en faveur de la Ville de Stanstead;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la signature de la promesse de cession jointe à la présente en **Annexe F** pour acquérir, aux termes d'un acte de cession à titre gratuit, le lot 5 076 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim, ou en son absence la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville ladite promesse de cession, l'acte de cession notarié y afférent ainsi que tout document accessoire y afférent.

QUE le conseil mandate l'étude de Me Valérie Moreau, notaire, afin d'effectuer toutes les démarches prévues à la promesse de cession en prévision de l'acte de cession et autorise le paiement des honoraires relatifs à ces démarches. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration 2017.

ADOPTÉE

**6.08
2016-12-8017**

Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi n° 106 étant la Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives (6.08)

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Monsieur Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106 étant la *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

***Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil appuie l'adoption d'un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide.

QUE le conseil appuie l'abrogation de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités.

QUE le conseil accorde le pouvoir de la MRC de désigner des zones où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites.

QUE le conseil demande au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire.

QUE le conseil appuie activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem.

QUE le conseil demande qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à Monsieur Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE

**6.09
2016-12-8018**

Amendement à la résolution 2016-04-7730 intitulée « Remboursement 2016 au fonds de roulement » (6.09)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter un correctif à la résolution portant le numéro 2016-04-7730 intitulée « Remboursement 2016 au fonds de roulement », laquelle prévoyait un remboursement d'un montant de 57 300 \$ au fonds de roulement pour l'année 2016;

***Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil amende la résolution 2016-04-7730 afin que le montant à rembourser au fonds de roulement pour l'année 2016 soit de **41 800 \$**.

ADOPTÉE

**6.10
2016-12-8019**

Acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques en partenariat avec la MRC de Memphrémagog (6.10)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a réservé un montant de 50 000 \$ à même son enveloppe de projet du Fonds de développement des territoires pour permettre aux municipalités de



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

se doter d'une borne de recharge pour véhicules électriques du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil confirme sa volonté de faire l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques au montant de 10 455 \$, taxes en sus et autorise la dépense d'un montant de 5 227 \$, taxes en sus à même le budget Immobilisations 2017; la contrepartie étant financée par la MRC.

ADOPTÉE

6.11
2016-12-8020

Modifications apportées aux surplus réservés de la Ville de Stanstead (6.11)

CONSIDÉRANT QUE le surplus libre de la Municipalité affiche un solde de 675 919 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter différents changements aux surplus réservés actuellement en vigueur, lesquelles se décrivent comme suit :

- Développement économique :	138 053 \$
- Station de pompage – Junction :	11 654 \$
- Vidange des boues :	45 000 \$
- Achat de terrain :	23 931 \$
- Véhicules incendie et voirie :	130 876 \$
- Puits :	415 \$
- Autres :	72 718 \$
- Fonds carrières et sablières :	54 563 \$
- Rue Parc :	84 011 \$

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE tous les surplus réservés décrits ci-dessus, à l'exception de ceux pour le « Développement économique », l'« Achat de terrain » et le « Fonds carrières et sablières » soient transférés au surplus libre. Ce transfert représente une somme de **344 674 \$**, ce qui a pour conséquence de porter le surplus libre à un montant de **1 020 593 \$**.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01
2016-12-8021

Règlement n° 2016-191-16-01 intitulé « Règlement amendant le règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » – Adoption (7.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Guy Ouellet*, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé : « Règlement n° 2016-191-16-01 amendant le règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » pour fins d'adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier les règles sur le stationnement du territoire de la Ville, tel que permis en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° 2016-191-16-01 amendant le règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques ».

ADOPTÉE

7.02
2016-12-8022

Règlement n° 2016-197 intitulé « Règlement abrogeant divers règlements municipaux désuets » – Adoption (7.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Guy Ouellet*, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé : « Règlement n° 2016-197 abrogeant divers règlements municipaux désuets » pour fins d'adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'abroger des règlements municipaux désuets;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° 2016-197 abrogeant divers règlements municipaux désuets ».

ADOPTÉE

7.03
2016-12-8023

Règlement n° 2012-URB-02-05 intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » - Adoption du premier projet de règlement (7.03)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance extraordinaire du 15 novembre 2016, a donné un avis de motion dans lequel le conseil présentera un règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead »;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de motion, adopté le 15 novembre 2016, prévoyait que l'objet du projet de règlement visait à modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « Commerces liés aux exploitations agricoles » dans la zone C3;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser davantage l'objet du projet de règlement de façon à autoriser l'usage « Vente et réparation d'équipements agricoles » dans la zone C3;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable aux modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement et que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte le premier projet de règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead.

QUE le conseil fixe une assemblée publique d'information sur le projet de règlement le 10 janvier 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Stanstead situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead, province de Québec. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le premier projet de règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

7.04
2016-12-8024

Règlement n° 99-16-5 intitulé « Règlement n° 99-16-5 amendant le règlement n° 99-97-4 et ses amendements augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fonds général de la Ville de Stanstead » - Avis de motion (7.04)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Nicholas Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 99-16-5 intitulé « Règlement n° 99-16-5 amendant le règlement n° 99-97-4 et ses amendements augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fonds général de la Ville de Stanstead » sera déposé pour fins d'adoption.

L'objet du règlement vise à permettre à la Ville d'augmenter son fonds de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fonds général.

8.0
8.01
2016-12-8025

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

Adoption du plan de sécurité civile de la Ville de Stanstead (8.01)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Ville de Stanstead désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile de Ville de Stanstead a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que ladite mise à jour a été réalisée en décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les pages corrigées ont été substituées dans les exemplaires du plan de sécurité civile, ainsi que distribuées à tous les destinataires du plan et parties du plan, notamment les membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile et les répondants locaux;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

QUE le conseil adopte le plan de sécurité civile mis à jour de la Ville de Stanstead et que copie de la résolution soit acheminée à Madame Jolianne Lequin, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉE

8.02
2016-12-8026

Renouvellement du contrat de travail de Monsieur Christopher Goodsell à titre de directeur du service de Sécurité incendie (8.02)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Monsieur Christopher Goodsell à titre de directeur du service de Sécurité incendie doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat en assemblée de travail et que la signature d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée est approprié;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail de Monsieur Christopher Goodsell à titre de directeur du service de Sécurité incendie pour une durée déterminée, le tout, conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Incendie.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim ou en son absence la trésorière à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec l'employé.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01
2016-12-8027

Budget 2017 (International Water Company) (10.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration d'International Water Company a dûment adopté le budget 2017 à la séance annuelle du 15 novembre 2016;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil adopte le budget 2017 se chiffrant à **269 141 \$** en devises canadiennes. La quote-part pour la Ville de Stanstead s'élève à **187 574 \$** et devra être versée à raison de 50 % en juillet 2017 et 50 % en décembre 2017. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu 2017.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

10.02
2016-12-8028

Amendement à la résolution 2016-10-7905 intitulée « Présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées de la Ville – Programme FEPTEU » (10.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil ratifiait, à la séance ordinaire du 3 octobre 2016, la lettre d'intention de la directrice générale et greffière par intérim datée du 20 septembre 2016, laquelle prévoyait le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme FEPTEU pour le projet cité en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE la firme les Consultants S.M. a finalisé son étude préliminaire et que l'estimé budgétaire déposé en date du 30 novembre 2016 quant aux coûts prévus dans le cadre de ce projet sont mieux définis;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil confirme, dans le cadre du projet de la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées de la Ville, la présentation d'une demande d'aide financière portant le numéro 2016103 au MAMOT selon l'estimé budgétaire présenté par la firme les Consultants S.M. en date du 30 novembre 2016 et autorise son dépôt par le biais du service en ligne PGAMR pour le programme FEPTEU.

QUE le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles dans le cadre de la demande d'aide financière portant le numéro 2016103.

ADOPTÉE

10.03
2016-12-8029

Amendement à la résolution 2016-10-7904 intitulée « Présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville – Programme FEPTEU » (10.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil ratifiait, à la séance ordinaire du 3 octobre 2016, la lettre d'intention de la directrice générale et greffière par intérim datée du 20 septembre 2016, laquelle prévoyait le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme FEPTEU pour le projet cité en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE la firme les Consultants S.M. a dû apporter différents changements tel qu'il appert de l'estimé budgétaire déposé en date du 2 novembre 2016;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil confirme, dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville, la présentation d'une demande d'aide financière portant le numéro 2016096 au MAMOT selon l'estimé budgétaire présenté par la firme Les Consultants S.M. en date du 2 novembre 2016 et autorise son dépôt par le biais du service en ligne PGAMR pour le programme FEPTEU.

QUE le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles dans le cadre de la demande d'aide financière portant le numéro 2016096.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2016-12-8030

Embauche d'un responsable pour l'inspection des aires de glisse (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable pour l'inspection des aires de glisse les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Randy Reynolds a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités établies par la résolution 2014-01-6804;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil confirme l'embauche de Monsieur Randy Reynolds à titre de responsable de l'inspection des aires de glisse pour les fins de semaine de la saison hivernale 2016-2017, le tout conformément aux modalités établies ci-dessus. Le montant de la dépense est approprié à même budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget Loisirs et culture 2017.

ADOPTÉE

11.02

2016-12-8031

Octroi des remboursements de frais de loisirs (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par la résolution n° 2016-06-7806, une politique de remboursement des frais de loisirs pour offrir une aide financière pour la participation des enfants ayant leur résidence principale à Stanstead à des activités sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2016, le conseil a établi, par la résolution n° 2016-06-7807, le montant maximal pouvant être octroyé conformément à cette politique à 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées ont été respectées pour émettre un remboursement des frais de loisirs pour les enfants énumérés au rapport joint à la présente sous l'**Annexe G**;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil le conseil, après avoir pris connaissance du rapport joint à la présente sous l'**Annexe G**, adopte ledit rapport et autorise le paiement de l'aide financière décrite dans ce rapport. Le montant total de l'aide financière accordée est de **1 130 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

QUE les activités de karaté et de volleyball soient ajoutées à la liste des activités et loisirs admissibles à l'article 4 de la *Politique de remboursement des frais de loisirs*.

ADOPTÉE

11.03

2016-12-8032

Nomination d'un bénévole responsable de la ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Monsieur Éric Poitras à titre de bénévole responsable pour prendre en charge la ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead pour la saison 2016-2017;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Monsieur Éric Poitras soit désigné à titre de bénévole responsable la ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.04
2016-12-8033

Embauche de Monsieur Nicholas Langevin à titre de responsable pour la patinoire du secteur Stanstead – Remplacement de Monsieur Raymond Parent (11.04)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Parent occupe le poste de responsable pour la patinoire extérieure du secteur de Stanstead, communément appelée la patinoire Raymond Parent, depuis de nombreuses saisons hivernales;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est toujours intéressé par le poste, mais qu'il ne pourra entrer en fonction que plus tard dans la saison;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'embauche d'un remplaçant le temps que Monsieur Parent puisse entrer en fonction;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur Nicholas Langevin à titre de responsable de la patinoire extérieure du secteur de Stanstead et ce, jusqu'au retour au travail de Monsieur Raymond Parent, aux conditions établies dans son contrat de travail, lequel est déposé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget Loisirs et culture 2017.

QUE le conseil mandate le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim, ou en son absence la trésorière, à procéder à la signature dudit contrat.

QUE la Ville constate que Monsieur Nicholas Langevin est une personne physique qui exerce sa charge dans le cadre d'une activité municipale et doit être inclus à titre d'assuré dans la police d'assurance de dommages et demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de cet employé.

ADOPTÉE

11.05
2016-12-8034

Octroi d'un budget pour l'organisation d'un 5 à 7 – Obtention d'un 4^e fleuron (11.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead s'est vue attribuer un 4^e fleuron lors de l'évaluation s'étant déroulée à l'été 2016;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

QUE le conseil approuve un budget d'un montant maximal de **650 \$** pour l'organisation d'un 5 à 7 en vue de souligner cette belle réussite. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2016-12-8035

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de novembre 2016.

12.03
2016-12-8036

Demande de dérogation mineure n° 2016-06 pour le 15, rue Stanley (12.03)

CONSIDÉRANT QU'un demandeur a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme concernant le 15, rue Stanley, étant le lot 5 076 228 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une marge latérale de 0.56 mètres pour une remise existante, et ce, malgré l'article 7.7 intitulé « Normes d'implantation » du Règlement de zonage n° 2012-URB-02 qui prévoit que la marge latérale minimale doit être de 1.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal *La Diligence*, le 15 novembre 2016, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2016-06 pour permettre au 15, rue Stanley, une marge latérale de 0.56 mètres pour une remise existante, et ce, malgré l'article 7.7 intitulé « Normes d'implantation » du Règlement de zonage n° 2012-URB-02 qui prévoit que la marge latérale minimale doit être de 1.5 mètres.

ADOPTÉE

12.04
2016-12-8037

Renouvellement de l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) (12.04)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle est de 350 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **350 \$**, taxes en sus, pour le renouvellement de l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'environnement à la COMBEQ pour l'année 2017. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Aménagement et urbanisme 2017.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

14.01
2016-12-8038

Changement du mobilier de la réception et ajout de meubles pour l'espace du photocopieur (14.01)

Le maire, Monsieur Philippe Dutil, déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le soumissionnaire D.W. Design. Il est 7 h 59.

CONSIDÉRANT QUE le mobilier de la réception est vétuste et qu'il serait opportun de le changer;

CONSIDÉRANT QU'à la même occasion, il serait intéressant de prévoir des meubles de support pour l'espace du photocopieur;

CONSIDÉRANT QU'après étude des deux soumissions reçues, le conseil a évalué le prix, mais également le « design » et le produit proposé;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le contrat à Bureautique N. Maltais au montant de **4 469 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est à prévoir à même le fonds de roulement amortissable sur une période de 10 ans.

Le maire reprend son siège. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE

14.02
2016-12-8039

Octroi d'un don à Action Famille dans le cadre de la fête de Noël pour les familles (14.02)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie un don d'un montant de 200 \$ à Action Famille de la Paroisse Sainte-Trinité. La dépense est à prévoir au budget Administration.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

Thérèse Gaulin

Liste des comptes débiteurs

Jean-Yves Durocher

Projet d'eaux usées et la part de Derby Line

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2016-12-8040

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim